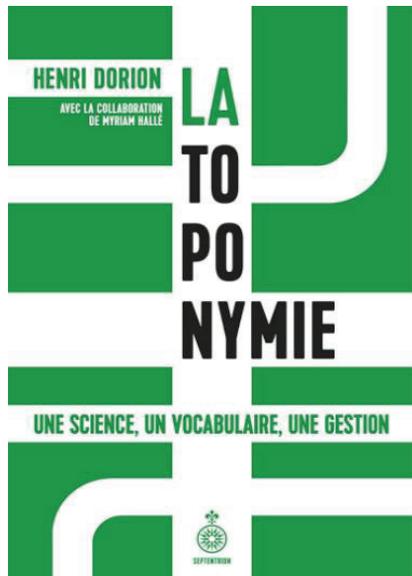


**Dorion (Henri), en collaboration avec Myriam Hallé, La toponymie: une science, un vocabulaire, une gestion, Québec, Septentrion, 2023, 418 p.
(Sébastien Nadiras)**



Cet ouvrage dû au géographe et toponymiste Henri Dorion, premier président de la commission de toponymie du Québec (1978-1996), qui fut également président du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG), offre simultanément une présentation théorique de la science toponymique et une vue d'ensemble sur la toponymie aussi bien québécoise que planétaire; comme l'indique son titre, la perspective est à la fois scientifique (bilan des connaissances), épistémologique (terminologie, méthodologie) et gestionnaire (aperçu des politiques conduites aux niveaux québécois et international).

Ainsi que le suggère la bibliographie de fin de volume, qui fait la part belle aux publications de la Commission de toponymie du Québec (la production française se limitant à deux références d'Albert Dauzat), cet ouvrage est une somme de l'état de l'art et de la science toponymiques au Québec; le principal intérêt qu'il revêt pour le lecteur français ou européen réside dans la synthèse qu'il propose de la conception québécoise de la discipline, et des principales caractéristiques des noms de lieux de cette province francophone et de la façon dont ils sont «gérés».

Pays à l'histoire « courte et simple », du moins pour la partie qui nous est accessible, le Québec offre une toponymie composée de trois couches: la couche autochtone tout d'abord; les couches liées à la présence coloniale française (à partir du XVI^e siècle) puis anglaise (à partir du XVIII^e siècle). La toponymie autochtone présente des traits singuliers pour le chercheur européen ou occidental : en vertu du principe selon lequel «le territoire n'appartient pas aux humains et qu'à l'inverse, ceux-ci appartiennent au territoire qui leur prête son usage», cette toponymie est essentiellement descriptive et utilitaire, s'attachant aux éléments du paysage et aux points de repère aidant à l'orientation et à la circulation ; l'être humain en est absent. L'on apprend que des lieux rencontrés le long d'une rivière peuvent prendre des noms différents selon qu'ils sont abordés en venant de l'aval ou de l'amont; et que certains noms peuvent varier au gré des saisons. L'étude de cette toponymie permet par ailleurs d'apporter d'utiles contributions à la compréhension de mécanismes généraux de la toponymie: citons la règle de «négativité relative» (selon laquelle plus

un objet ou un phénomène est rare, plus il est susceptible de se retrouver dans la toponymie) ou la prise en compte de l'homonymie (entre différents lieux, lacs, etc.) par les anthropologues comme un indicateur des aires de fréquentation des groupes autochtones, qui appliquent inconsciemment le principe d'univocité.

Cette configuration toponymique, plus «simple» et resserrée que celle des pays de la vieille Europe, induit une conception de la toponymie moins tournée vers l'étymologie que vers la figure du «nommant» (autochtone, découvreur, colon) et du système référentiel qui lui est propre : le ou les «référents», au lieu se rapporter comme en linguistique française à l'entité nommée, désignent ici «l'ensemble des informations, des souvenirs et des sentiments qui se logent dans l'esprit du nommant comme une réserve en vue d'éventuelles utilisations pour la création de toponymes». Le nom de lieu est ainsi d'abord considéré comme le résultat de l'action d'un «nommant», qui exprime ou évoque ce qu'il perçoit, évoque, projette (souvenir, admiration, crainte, étonnement, etc.); découlant de la relation entre le nommant et le nommé, «il constitue un témoignage de ce qui a pu exister dans le lieu concerné ou dans la tête de celui qui l'a nommé». D'où l'importance accordée au contexte de l'acte de nomination, et la conception du toponyme comme un signe historique, géographique et social autant que linguistique.

Les aspects évoqués dans cet ouvrage sont nombreux : (géo)politique et histoire, multilinguisme, systèmes d'écritures et normalisation, dimension culturelle et sociale (jeux de noms, art et littérature), etc. On se concentrera ici sur la part la plus originale de l'ouvrage, qui concerne la politique de gestion des noms de lieux du Québec.

Le Québec fait partie de ces États (ou plutôt provinces) dont la toponymie fait l'objet d'une véritable politique, dotée de moyens ad hoc (concrètement: une commission créée en 1977, comptant sept membres et une quinzaine de spécialistes, et publiant les résultats de ses travaux sur divers supports).

La Commission de toponymie du Québec a pour mission «d'officialiser les noms de lieux existants et d'en créer pour les lieux qui n'en ont pas», en s'efforçant de faire prévaloir un principe d'univocité (créer des noms différents). Ayant une compétence exclusive sur les noms des entités topographiques et hydrographiques, une compétence partagée avec diverses autorités sur les autres noms, elle s'attache à élaborer une toponymie à la fois «originale et efficace», dans une recherche d'équilibre entre «rigueur» et «authenticité». Les noms de lieux officiels, recensés dans la base TOPOS, sont au nombre de 240.000 (parmi lesquels 73.000 noms de lacs, 4.300 noms de rivières, 86.000 odonymes – ces chiffres divergent en différents passages de l'ouvrage); chose impensable dans le Vieux Monde, ces noms ont tous été, vers l'an 2000, classés selon leur sens et origine.

La question du nom des lacs et rivières, constituant au Québec une énorme réserve d'eau, est particulièrement prégnante: le nombre des lacs est estimé entre 800.000 et 3,5 millions, dont seule une petite partie porte un nom officiel. L'un des enjeux se posant en la matière est celui des nombreux homonymes existants (Lac Rond, Lac Long, Lac des Truites...): faut-il s'efforcer de les réduire, au motif de leur récurrence et «banalité», et des complications que cette homonymie peut poser d'un point de vue d'identification et d'orientation, mais au risque de la disparition d'un élément mémoriel et patrimonial?

Une question de toponymie (officielle) se pose dans les mêmes termes des deux côtés de l'Atlantique: quel nom adopter en cas de fusion de municipalités ? L'on apprend avec intérêt qu'au Québec, le choix du nom de la nouvelle entité se fait par référendum, et que le plus souvent, c'est celui de la municipalité la plus peuplée qui est choisi, la grande majorité de la population préférant ne pas changer le nom de son lieu de résidence, fait lié à la «dimension identitaire» des noms de lieux habités. En France à l'inverse, les communes nouvelles optent fréquemment pour un nouveau nom; le rapport à la commune d'appartenance et à son nom serait dès lors moins identitaire que... politique?

Ce développement ponctuel n'est qu'un exemple, parmi d'autres, des éléments de réflexion et de comparaison que l'on trouvera dans cet ouvrage de synthèse, qui offre un riche panorama sur les toponymies québécoise et mondiale dans leurs évolutions récentes, et dans les questions et problèmes de tous ordres qu'elles peuvent poser.